

# PV du Conseil Municipal du Jeudi 20 Janvier 2022 à 20 h 30

## - Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	x		
CROS Marie-Françoise	x		
SENEGAS Didier	x		
GOS Blandine	x		
CALVET Bernard	x		
PALAYSI Florence	x		JALADE-VISTE Françoise
MOINE Claude	x		
VISTE-JALADE Françoise		x	
GENRE GRANDPIERRE Denis	x		
GUIBBERT Béatrice	x		
ROUS Christophe	x		
BESNARD Céline	x		
GRANIER Jacqueline	x		
CALAS Franck	x		
TURQUAY Patricia	x		

**Nombre de conseillers**      **En exercice :**    **15 (Quorum :8)**  
**Présents :**                    **14**  
**Procurations :**                **1**

## - désignation secrétaire de séance :

### Ajout à l'ordre du jour :

11 : Voirie Lotissement le Tarras

12 : Désignation des représentants à la CLECT

13 : Contrat de Mandat de Réalisation Territoire34 : Réhabilitation Café de la Source – Ancienne Mairie

14 : Opération Réhabilitation du Café de la Source en Halle aux Producteurs

15 : Bail Commercial Camping de la « Blaquièrè »

### Suppression de l'ordre du jour :

4 : Aide à l'installation des entreprises

## **Actualités du Maire**

## **Vote du Compte Rendu**

### **1- Vote du PV du conseil municipal en date du 24 Novembre 2021**

Vu le PV du conseil municipal en date du 24 novembre 2021.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

## **Finances**

### **2- Opération Rénovation centre ancien du village – Tranche 1**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier SENEGAS et à Madame Blandine GOS.

Ils présentent au conseil l'avant-projet sommaire des travaux de rénovation et d'embellissement des rues du centre ancien par la pose de pavés de type « pavés de paris » et la création de structures d'agréments paysagères. Ces travaux répondent aux attentes des habitants et participent à l'attractivité du territoire. Ces réalisations s'inscrivent pleinement dans le cadre des contrats Centre bourg et Petite Ville de demain.

#### **Plan de financement :**

**Montant Global des Travaux HT : 880 968 €**

#### **Réseau Assainissement**

Montant HT des Travaux :	<b>119 859.00 €</b>
CD34 30% :	35 958.00 €
Adour Garonne 20% :	23 972.00 €
Peps's 20 % :	23 972.00 €
Autofinancement 30 % :	35 957.00 €

#### **Réseau Eau**

Montant HT des Travaux :	<b>141 944.00 €</b>
CD34 30% :	42 583.00 €
Autofinancement 70 % :	99 361.00 €

#### **Voirie – Aménagement :**

Montant HT des Travaux :	<b>619 165.00 €</b>
CD34 15 % :	92 875.00 €
Région 15 % (Centre Bourg) Hors réseaux :	89 042.00 €
Etat DSIL : 50 % (PVD) :	309 583.00 €
Autofinancement 20 % :	127 665.00 €

## Echéancier des travaux :

2e Semestre 2022

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal :

- De valider l'avant-projet sommaire et l'échéancier des travaux
- L'autorisation de solliciter les aides de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault, de l'Agence Adour Garonne, et de l'association PEPS'S pour l'attribution des subventions afin de contribuer à l'exécution des travaux.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

### **3- Vente Chapiteaux**

Monsieur le Maire indique au conseil que l'entreprise de bûcheronnage Azais Cyril a fait une offre pour l'achat des 3 chapiteaux qui ne sont plus aux normes.

Monsieur Le Maire propose donc de vendre à cette entreprise de bûcheronnage les 3 chapiteaux au prix de 1 000 €

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : Etaient-ils vraiment en si mauvais état ? Peut-on savoir combien coûtent les chapiteaux neufs ?

Francis CROS : Les chapiteaux en notre possession actuellement ne sont pas conformes à la réglementation actuelle, leur remise en état coûterait trop cher, c'est pourquoi nous avons opté pour l'acquisition de 3 chapiteaux lors du Congrès des Maires. Nous avons pu bénéficier du prix congrès c'est à dire : payés 2 + 1 gratuit.

### **4- Aide à l'installation des entreprises RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

Vote : pour :

contre :

abstentions :

### **5- Accord Garantie d'emprunt ASEI - Renégociation emprunt travaux construction Foyer**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 20 février 2013, la commune s'était portée garante de l'emprunt pour le projet de construction du foyer « le plateau des lacs » de l'ASEI à hauteur de 25 % en complément du département qui garantit à hauteur de 75 %.

Aujourd'hui l'ASEI souhaite renégocier son prêt et nous demande, afin de contractualiser son nouvel emprunt, de le garantir à nouveau dans les mêmes conditions que le précédent soit 25 % la Commune – 75% le Département de l'Hérault.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

**6- Modifications tracé chemin de randonnée GRP**

Monsieur le Maire donne la Parole à Monsieur Claude MOINE.

Monsieur Claude MOINE indique que les travaux de balisage des trois nouvelles boucles GRP, côté Tarn, du programme cité a permis d'affiner les solutions de tracé susceptibles d'améliorer la qualité des itinéraires homologués par la Fédération Française de Randonnée pédestre en date du 10 décembre 2020.

Sur proposition du Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Tarn, deux modifications sont soumises, dont les cartographies ont été communiquées.

**Modification n° 1, secteur des Barthèzes :**

Entre le col d'Empy et la Barthèzes, l'actuel tracé passe sous la colonie de vacances et remonte vers la D150E6 qui dessert l'entrée sud du hameau. La modification proposée emprunte la piste qui remonte derrière la colonie de vacances en passant dans un cadre plus sympathique pour rejoindre le côté ouest du hameau.

**Modification n° 2, secteur de la Végende :**

L'actuel tracé, qui est également celui du circuit de « La Lauze », est calé sur la route goudronnée de Gualgues à la Végende. La modification proposée emprunte le chemin naturel qui remonte de Gualgues vers Rieu et bifurque vers la Végende.

Considérant que les dites modifications empruntent des chemins ruraux et sont propres à améliorer la qualité des itinéraires, Monsieur le Maire demande au conseil :

D'approuver la modification de tracé n° 1,

D'approuver la modification de tracé n° 2,

D'approuver la modification d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

**7- Reconduction du régime d'astreinte**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un système d'astreinte a déjà été mis en place pour 2021 :

- durant la période de juillet et d'août (pour les week-ends et les jours fériés).

- durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année une astreinte téléphonique par semaine pour un agent qui reçoit à toute heure les appels de l'auto-surveillance des réseaux eau et assainissement.

- durant la période du 2<sup>ème</sup> lundi de novembre au dernier dimanche de mars pour un agent afin d'activer le service hivernal une astreinte « neige » par semaine.

Monsieur le Maire demande au conseil de reconduire ces astreintes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la bonne marche du service.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Franck CALAS : Qui est-ce qui déclenche les sorties et comment faites-vous les roulements d'astreintes ?

Francis CROS : Lors d'évènements neigeux prévus par les services météo, Laurent CHOULET, Directeur des services techniques, reconnaît tôt le matin l'état des routes sur les différents secteurs de la commune et active au besoin les équipes du service hivernal. En concertation avec le personnel technique, il avait été décidé d'octroyer à chaque agent la valeur d'une semaine d'astreinte en compensation de leur disponibilité lors des épisodes hivernaux (neige, verglas) (matin/soir/week-ends).

#### **8- Installation Ecole de Ski Nautique et Wake-board**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation d'une école de ski nautique et de wake-board sur la base nautique du Gua des Brasses, ouverte de juin à septembre. Cette activité pourrait être installée sur les pontons du port du Gua des Brasses et notamment sur la partie gauche de celui-ci avec l'installation sur la première partie de la cabane d'accueil sur ponton flottant, puis sur la seconde partie une plateforme flottante pour les consignes, échauffements, attente etc... et sur la dernière partie le stationnement des bateaux de l'école.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil pour la mise en place de cette activité sur la base du Gua des Brasses et l'autorisation de signer un bail de location, pour une durée de deux ans dans un premier temps, de l'emplacement au tarif de 1 000 € / an.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

#### **9- Opération Façades**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur GENRE GRANDPIERRE indique au conseil que la Commune souhaite renouveler l'opération façades dans le haut du village, il donne lecture du règlement relatif aux demandes de subventions pour l'opération façades 2022-2026 de la Partie du Vieux Village : Rue de la Poterne, Rue Montarnaud, Le Cazal, Cours du Viguier, La Plateforme, Rue des Fères, Rue des Consuls. Il indique au conseil municipal que les crédits seront inscrits aux budgets au compte 20422-234 et demande au conseil :

- de valider le règlement de l'opération façades

- d'autoriser le maire ou les adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ces dossiers

- d'autoriser la commune à verser les subventions aux demandeurs qui respectent les critères d'attribution définis dans le règlement.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : il serait bon de préciser que de peindre simplement les volets ne fait pas partie du projet, le but étant le ravalement des façades.

Francis CROS : l'opération façade s'appuie sur le règlement que nous avons voté et qui comporte différentes aides permettant d'améliorer l'esthétique de la façade.

### **Location**

#### **10- Location Logécos**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude MOINE.

Monsieur Claude MOINE propose de louer l'appartement n° 17 type F3 à Madame DUPARCHY Gilberte à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022 en remplacement de Monsieur Matthieu FRANCHE pour un loyer de 275 €/mois.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

## **Divers :**

### **11- Voirie Lotissement le Tarras**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de M. COURTOIS à :

- Céder à la Commune à titre gracieux l'emprise et les accotements du chemin menant au lotissement « Le Tarras » et passant à proximité du magasin « SPAR ».
- Autoriser la création d'une servitude de passage pour l'accès au lot n°4 du lotissement « Le Tarras » devant le parking du magasin « SPAR »

Un relevé de Géomètre devra être fait à la charge du demandeur.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer tous documents nécessaires à l'exécution du dossier.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

### **12- Désignations des représentants à la CLECT**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 8 août 2016 portant fusion des Communautés de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 créant la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 Décembre 2021 ;

Considérant que, selon cette délibération, la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chaque conseil municipal composant la communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### **DESIGNE**

- Denis GENRE GRANDPIERRE en qualité de membre titulaire

- Francis CROS en qualité de membre suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

### **13- Contrat de Mandat de Réalisation Territoire34 : Réhabilitation Café de la Source – Ancienne Mairie**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que la Commune a adhéré à Territoire34 dans le cadre de la délégation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du café de la source, de l'ancienne Mairie et le bâtiment du 1 rue des Frères.

Afin d'acter cette délégation, il demande au conseil de l'autoriser à signer les mandats de réalisation et de prévoir les crédits nécessaires à l'exécution de ce dossier :

Réhabilitation de l'ancienne Mairie :

Enveloppe financière 2 945 684 € HT x 0.20 = **589 137 €**

Réhabilitation Café de la Source :

Enveloppe financière 646 775 € HT x 0.20 = **129 355 €**

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

### **14-Opération Réhabilitation du Café de la Source en Halle aux Producteurs.**

Monsieur le Maire présente au conseil l'avant-projet sommaire des travaux de réhabilitation du café de la source en Halle aux Producteurs locaux. Ces travaux répondent aux attentes des habitants et participent à l'attractivité du territoire.

Les objectifs attendus sont :

- Mettre en relation consommateurs et producteurs locaux dans un lieu qualitatif.
- Redonner vie à un lieu emblématique de la Commune et idéalement situé.

Ces réalisations s'inscrivent pleinement dans le cadre des contrats Centre bourg et Petite Ville de demain.

#### **Plan de financement :**

**Montant Global des Travaux HT : 600 000 €**

Montant HT des Travaux :	<b>600 000.00 €</b>
LEADER (10%) :	60 000.00 €
Etat DSIL : 50 % (PVD) :	300 000.00 €
Région 10 % (Centre Bourg):	60 000.00 €
CD34 10 % :	60 000.00 €
Autofinancement 20 % :	120 000.00 €

#### **Echéancier des travaux :**

2nd Trimestre 2022

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal :

- De valider l'avant-projet sommaire et l'échéancier des travaux
- L'autorisation de solliciter les aides du programme LEADER, de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault, par l'attribution des subventions afin de contribuer à l'exécution des travaux.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

## **15-Bail Commercial Camping de la « Blaquièrre »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Commune, avec l'aide d'Hérault Tourisme et du cabinet conseil MLV, a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la recherche d'un exploitant pour la reprise et le développement du camping de « la Blaquièrre ».

A l'issue de cet appel, deux candidats ont déposé des offres.

Après analyses des offres, le groupe de travail a souhaité retenir la candidature et l'offre de M. CAMPS.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au conseil de signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement d'un bail commercial auprès d'un notaire dont les conditions seraient les suivantes:

- 1- Autoriser M. CAMPS à exercer les activités de tourisme, de restauration, de laverie.
- 2- Etablir le loyer qui se composerait de la manière suivante :

1 <sup>e</sup> année (2022)	:	0 €
2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> années	:	2 000 €
4 <sup>e</sup> /5 <sup>e</sup> /6 <sup>e</sup> années	:	4 000 €
		plus 10% du Chiffre d'affaires au-delà des 70 000€.
7 <sup>e</sup> /8 <sup>e</sup> /9 <sup>e</sup> années et suivantes :		6 000 €
		plus 10% du Chiffre d'affaires au-delà des 70 000€.
- 3- Le loyer serait réévalué chaque 3 ans sur la base de l'indice du coût de la construction.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

## **16-Echange parcelles Commune/CD34 Zone artisanale**

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition d'échange avec le CD34 des parcelles sises à la zone artisanale .

L'échange de parcelle permettrait d'avoir pour :

- Le Département une parcelle uniforme accessible depuis la rue et permettant un aménagement plus rationnel. Le bâtiment (abri à sel de env. 140m<sup>2</sup>) à déconstruire sur la parcelle communale AZ 210 est dans un état très délabré.
- La Commune, en récupérant les deux parcelles AZ 169 et AZ 144 retrouve à peu près l'équivalent de la surface foncière et de plus récupère un bâtiment fermé de 120m<sup>2</sup> qui lui permettra de stocker du matériel et des véhicules.

Les parcelles concernées par l'échange foncier entre la commune de la Salvetat sur Agout et le Département de l'Hérault dans la zone des MARCOULS, 34330 LA SALVETAT-SUR-AGOUT sont les suivantes

Propriétés Communales :

- parcelle 000 AZ 210 3365m<sup>2</sup>

Propriétés Départementales :

- parcelle 000 AZ 169 996m<sup>2</sup>
- parcelle 000 AZ 144 1980m<sup>2</sup>

Total de 2976m<sup>2</sup>



Monsieur le Maire demande au conseil un avis de principe sur cette proposition d'échange avec le CD34 des parcelles sises à la zone artisanale.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

**Information** :

- Travaux voirie Chemin du Redoundel
- Voirie les Bouldouires
- Vente Maison des Gardes : Retrait de la vente

Jacqueline GRANIER : Je voudrais savoir si vous avez autorisé une coupe de bois sur la mazade de La Gâche ? Sachant que pour avoir des droits sur une mazade, il faut être propriétaire ou locataire habitant à l'année et être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Francis CROS : Je n'ai jamais autorisé de coupe de bois sur la mazade de La Gâche. De plus aucune demande ne m'a été formulée.

